

RESCAPÉS DE L'ENFER

7 rue de la POTERIE
61200 ARGENTAN
Tel : 06.82.31.01.59

www.rescapesdelenfer.com
rescapesdelenfer61@gmail.com



CONTRAT FAMILLE D'ACCUEIL

Nom: _____ **Prénom:** _____

Date de naissance : _____

Adresse complète: _____

Téléphone: Fixe: _____ **Mobile:** _____

Adresse mail: _____

Copie de la PI jointe au contrat: Carte d'identité Passeport Permis de conduire

Profession : _____

Nombre des personnes vivants au domicile (âge des enfants) _____

Véhicule disponible : _____

Logement :

Appartement (type :)

Maison

Surface :

Terrasse OUI NON

Balcon OUI NON

Jardin OUI NON

Clôture OUI NON Hauteur.....

Avez-vous déjà des animaux ? Si oui, lesquels ?

Où l'animal dormira-t-il ?

Restera-t-il seul souvent ? (préciser vos heures d'absences)

Remarque(s) :

L'association s'engage à

- Prendre en charge les frais vétérinaires
- Faire adopter l'animal dans une famille qui lui est adaptée et à assurer son suivi
- Reprendre l'animal sous un délai de 2 semaines en cas de force majeure empêchant la famille d'accueil de poursuivre la prise en charge

L'alimentation est à la charge de la famille d'accueil sauf accord préalable de l'association pour qu'elle soit prise en charge.

La famille d'accueil certifie avoir compris que l'animal lui était confié à titre provisoire dans l'attente d'une adoption définitive de l'adoption de l'animal.

Elle reconnaît avoir pris connaissance du caractère imprévisible de l'animal et que les dégâts matériels causés par l'animal confié ne pourront faire l'objet d'un dédommagement de la part de l'association.

Au titre du Code Rural L214-1 et des législations de Protection Animale, la famille d'accueil s'engage à ne pas infliger de mauvais traitements à l'animal et à lui fournir l'attention et les soins nécessaires à sa santé et son bien-être.

Ainsi la mise en danger ou la dégradation de l'état de l'animal par l'absence de soins adaptés, par une malnutrition ou sous-nutrition, par un manque d'eau, un manque d'hygiène, une exposition à des températures non adaptées (froid, humidité, chaleur...), des punitions ou brimades physiques comme orales, ou par toute autre négligence et tout acte de maltraitance physique ou morale, conduiront l'association à retirer immédiatement l'animal et engager les poursuites judiciaires nécessaires.

En outre, la famille d'accueil s'engage formellement à ce que l'animal

- ne soit pas cédé à titre gracieux ou onéreux (à un refuge, un particulier, un laboratoire etc..) sans l'autorisation préalable de l'association qui reste l'unique propriétaire,
 - ne soit pas utilisé pour la reproduction, ou toute activité professionnelle de la famille,
 - dispose d'un espace de vie (espace propre, protégé, dans des conditions climatiques propices à son bien-être),
 - soit mis en sécurité: sortie en laisse ou en longe pour un chien (les promenades en liberté sont soumises à l'autorisation de l'association).
- Il est strictement interdit de confier même temporairement ou de donner le chien à quiconque sous peine de poursuites pour vol, sauf accord express de l'association

Nous attendons de nos familles d'accueils qu'elle prenne soin du chien comme si c'était le sien,

- traiter correctement l'animal (à lui donner une nourriture saine et un habitat convenable),
- assurer les RDV vétérinaires. Le vétérinaire sera choisi ensemble à proximité de votre domicile, avec un professionnel pratiquant des tarifs préférentiels aux associations,
- être vigilant au respect des échéances médicales (injections spirocercose, pour les rappels vaccins notamment),
- administrer les traitements prescrits par le vétérinaire (regarder les oreilles, vermifuge, antiparasitaires et autres médicaments)
- nous informer de tous problèmes sans délai (santé, comportement)
- nous donner régulièrement des nouvelles de l'animal notamment sur son comportement et ententes afin que nous puissions anticiper au mieux son accueil en métropole. Une conversation messenger sera ouverte à cet effet, vous pourrez y poster les photos du loulou.
- assurer son acheminement vers l'aéroport le jour du départ, en l'absence d'autres solutions

La famille d'accueil, soucieuse de ses bonnes relations avec l'association et pour que l'animal puisse être adopté, accepte de :

- favoriser le suivi par l'association de l'animal, tout au long de son placement en acceptant des contrôles/visites, en facilitant les rencontres avec de possibles adoptants, en donnant des nouvelles de l'animal,
- prévenir rapidement l'association en cas de fuite, perte ou vol de l'animal, de maladie ou de décès de l'animal.

Nous rappelons aux familles d'accueils que les animaux notamment récupérer errants sur l'île de la réunion peuvent être porteurs de maladie transmissibles et /ou de parasites.

L'association met en œuvre au plus tôt les visites vétérinaires et les traitements/vaccinations des animaux qu'elle prend en charge. A ce titre, et afin de protéger vos animaux, nous demandons que les animaux au sein du foyer d'accueil (ceux de la famille d'accueil aussi bien que ceux accueillis pour d'autres associations) soient à jour de leurs vaccinations.

En cas de maladies de ceux-ci (teigne, diro, spirocercose, ...), nous demandons à la famille d'accueil de nous prévenir dès qu'elle en a connaissance afin que nous puissions faire le nécessaire pour nos animaux. De la même façon si en cours d'accueil la famille accueille un animal pour une autre association nous lui demandons de nous informer afin que nous puissions nous mettre en contact avec cette association et veiller à ce que les soins pour ce nouvel animal soient faits le plus rapidement possible.

Ces demandes, qui peuvent sembler fastidieuses, ont pour but de préserver l'état de santé de nos animaux mais aussi des vôtres et de ceux des autres associations afin de pouvoir également limiter au maximum la durée d'accueil.

Le

Lu et approuvé
Signature du Représentant de l'Association

Lu et approuvé
Signature de la famille d'accueil